

Rapport N° 2021/24

Réponse au postulat de la commission N° 235 intitulé « pour la création d'une Ressourcerie à Nyon »

Nyon, le 2 mars 2022

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le rapport préavis 2021/24 a siégé le 18 janvier 2022 en présence de Mesdames et Messieurs les commissaires Jonas DONNET, Lourdes DUPERTUIS, Mathieu FARINE, Yves GAUTHIER-JAQUES, Aurélie HEGETSCHWEILER, Véronique OLSEN, Taïna PIEREN, Gianluca SOLIMINE, Doris ULDRY. Daniele SCHWERZMANN première nommée, a été remplacée par Marina ALBERTI, qui a repris la présidence et le rapport.

La Municipalité était représentée par Madame Roxane FARAUT, accompagnée de Monsieur Philippe MAAG, chef de service des infrastructures. Nous les remercions de leur présentation et informations très appréciées par la commission.

Ce postulat, qui a inscrit son histoire dès août 2019 par une première interpellation, arrive au bout de son chemin. Rappelons-nous qu'en janvier 2020, pour donner suite à un premier postulat, un espace à l'intérieur de la déchèterie avait été installé en phase test et fonctionné un peu plus de deux mois, jusqu'à son interruption due à la situation sanitaire. En février 2021, le Conseil communal recevait le rapport-préavis 235/2020 synthétisant les résultats de l'expérience et proposant une réflexion pour aller au-delà du simple concept du point d'échange. La commission en charge d'étudier ce rapport-préavis, bien que soutenant la démarche de la valorisation des objets récupérables, ne prenait pas acte de la réponse municipale, soulignant, par un nouveau postulat, la nécessité de mettre en place, en parallèle aux autres mesures de valorisation, un simple point d'échange permettant aux citoyennes et citoyens de donner et récupérer gratuitement des objets.

Répondant en ce sens au postulat de la commission 235/2020, ce rapport-préavis 2021/24 propose, en plusieurs points, l'organisation nécessaire à la création d'un point d'échange à la déchèterie.

Un local, le même que celui utilisé pour la phase test de 2020, dont la surface, doublée, atteindra 50m² et offrira ainsi un espace d'échange ergonomique aux visiteurs de la déchèterie venus y déposer leurs biens. Cela permettra également d'y accueillir davantage d'objets.

Une signalétique dynamique qui facilitera le rangement des objets : étiquettes sur les étagères, panneau d'information du fonctionnement du lieu.

Un choix

Dans ce qui sera, dans un premier temps, un simple point d'échange, il sera nécessaire de faire un tri préalable entre les objets acceptés :

- ✓ Meubles montés ou démontés
- ✓ Jouets pour les enfants
- ✓ Jeux de plateau complets
- ✓ Livres, dictionnaires et encyclopédies
- ✓ Poterie, vaisselle et ustensiles de cuisine non électriques
- ✓ Poussettes
- ✓ Accessoires de sport
- ✓ Tapis
- ✓ Plantes
- ✓ Vélos
- ✓ Etc.

Et les objets non acceptés :

Les appareils électriques et électroniques
Les vêtements
Les casques de protection (vélo, ski ou moto),
Les boudriers et les sièges de voiture pour enfant,
Les rehausseurs et Maxi-Cosi
Les matelas
Les meubles encombrants et lourds (pianos, armoires extrêmement lourdes, buffets et parois murales)

C'est une question de place, d'hygiène et de responsabilité qui gère ce « choix » actuellement. Au cours de la phase pilote de douze mois, une réflexion sera menée, en collaboration avec les différents partenaires. Pour les vêtements, la ville poursuivra son engagement avec les conteneurs TEXAID prévus à cet effet à la déchèterie. Pour les appareils électriques et électroniques, une collaboration est en cours avec Swico et Sens. À terme, il peut être envisagé que ces appareils soient réparés et redistribués. L'association Pro-jet accompagnera et conseillera la Ville dans la mise en place et le fonctionnement de la ressourcerie. Ils se chargeront de récupérer à intervalles réguliers les « non-repris ».

La circulation des véhicules qui sera adaptée et le passage aux abords de la ressourcerie, sécurisé.

Une communication avec différents « outils »

- Panneau « *Ressourcerie* » qui assurera sa visibilité à l'entrée de la déchetterie
- Des informations claires liées à son fonctionnement
- La distribution d'une carte des lieux d'échange possibles sur le territoire nyonnais

Une information générale à la population par

- Communiqué de presse
- Lettre d'information
- Réseaux sociaux
- Affichage en ville
- Site internet

« Échangez au lieu de jeter »

Sous cet emblème, il est prévu une journée d'inauguration de la ressourcerie qui devrait lancer une « semaine de la valorisation » regroupant l'ensemble des démarches déjà existantes et mise en place par la volonté des habitants de différents quartiers et des partenaires collaborant avec la ville

Projet et phase pilote d'accompagnement

Générer et encourager de nouvelles habitudes des habitantes et habitants, guider et accompagner les employés de la déchèterie seront les principales tâches qui seront confiées à un mandataire externe pendant cette phase de douze mois. Il saura également contrôler le dépôt des objets, leur mise en place et leur valorisation, ainsi qu'assurer l'évacuation des objets non repris.

Discussion et conclusion

L'ensemble des propositions a suscité la satisfaction des commissaires et des postulants. La commission tient à souligner l'importance d'une bonne communication et information à la population. Elle reste attentive au développement de cette réalisation, des déploiements qui se poursuivront et soutient les différentes démarches de recyclage et de valorisation citoyennes existantes, qui doivent être englobées dans ce projet.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 2021/24 concernant la réponse au postulat de la commission N° 235 intitulé « pour la création d'une Ressourcerie à Nyon »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2021/24 valant réponse au postulat de la commission N° 235 intitulé « pour la création d'une Ressourcerie à Nyon » ;
2. d'octroyer pour la mise en place d'une ressourcerie à la déchèterie un montant de CHF 43'000.- sur l'exercice 2022 au compte N° 452.3145.02 – Déchèterie.

La Commission :

Marina Alberti présidente et en charge du rapport
Jonas Donnet
Lourdes Dupertuis
Mathieu Farine
Yves Gauthier-Jacques
Aurélie Hegetschweiler
Véronique Olsen
Taïna Pieren
Gianluca Solimine
Doris Uldry